DÉCLARATION D'UTILISATION DU COVOITURAGE DONNANT DROIT AU BÉNÉFICE DU « FORFAIT MOBILITÉS DURABLES »

(en application du décret n° 2020-543 du 9 mai 2020)

Eléments à remplir par le service de ressources humaines :	Déclaration sur l'honneur (à remplir par l'agent)
Ministère/service/affectation :	Je soussigné(e),
NOM/Prénom :	<u>déclare que</u> :
Corps/grade:	Je ne bénéficie pas d'abonnement de transport public de personne ;
 Quotité travaillée année N¹: 	 Je ne bénéficie pas d'un abonnement de service public de location de vélo; Je ne perçois pas d'indemnités représentatives de frais pour mes déplacements entre ma
 Départ ou arrivée sur l'année N^{1 et 2}: 	résidence habituelle et mon lieu de travail ;
Oui : si oui, renseigner la date	☐ Je ne bénéficie pas d'un logement de fonction ;
☐ Non	☐ Je ne bénéficie pas d'un véhicule de fonction sur le lieu de travail ;
• Domicile	☐ Je ne bénéficie pas d'un transport collectif gratuit entre mon domicile et mon lieu de
– Numéro/rue :	travail ;
Commune/code postal :	Je ne suis pas transporté gratuitement par mon employeur ;
Liou do travail	Je ne bénéficie pas pour le même trajet d'une prise en charge au titre des frais de déplacements temporaires;
Lieu de travailNuméro/rue :	☐ Je ne bénéficie pas des dispositions du décret n° 83-588 du 1 ^{er} juillet 1983³
- Commune/code postal :	☐ J'utilise le covoiturage pendant au moins le nombre de jours requis en fonction de ma
commune/code postar.	situation pour l'année soit jours pour l'année
Montant du forfait mobilité durables ² :	(Ex : pour un agent à temps plein et quotité travaillée de 100 % : 100 jours ; à 80 % : 80 jours. Ces éléments peuvent être confirmés par le service de ressources humaines). □ Je tiens à disposition de mon employeur tout justificatif utile d'utilisation effective du
	covoiturage. Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans la présente demande.
Date, signature et cachet du service RH :	Je certine sui i nomieur i exactitude des renseignements rournis dans la presente demande.
Signature de l'agent :	Fait à : , le

Signature de l'agent :

¹ Le nombre de jours requis est modulé en fonction du temps de présence et/ou de la quotité de travail sur l'année.

² Le montant du FMD est susceptible de varier en fonction de ce paramètre.

³ <u>Décret n° 83-588 du 1er juillet 1983</u> instituant une allocation spéciale en faveur de certains fonctionnaires et agents de l'Etat et des établissements publics à caractère administratif de l'Etat en service à l'intérieur de la zone de compétence de l'autorité organisatrice des transports parisiens qui, en raison de l'importance de leur handicap, ne peuvent utiliser les transports en commun